

# **GROUPE THEMATIQUE « DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS »**

## **RAPPORT ALTERNATIF**

### **Troisième passage de la Côte d'Ivoire à l'EPU**

#### **1-Introduction sur le Groupe thématique**

#### **1-Introduction sur le Groupe thématique**

Le Groupe Thématique « **Droits Economiques, Sociaux et Culturels** » est constitué des Organisations de promotion des Droits de l'Homme suivantes: APDH ; CLUB UA-CI ; CSCI ; 3D ; FOSCAO-CI ; MIDJ ; SYNAPPCI

Les membres du Groupe Thématique ont bénéficié d'un renforcement de capacités à la rédaction de rapports à mi-parcours et de rapports alternatifs avec l'appui technique et financier de UPR Info. Ces activités de renforcement des capacités ont été organisées par UPR Info en partenariat avec le Comité de Suivi EPU et la Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire.

Le Groupe Thématique mène ses activités sous la supervision du Comité de Suivi EPU et a été mis en place sous l'initiative de UPR Info en Novembre 2016.

#### **1-1 Méthodologie**

La préparation du rapport alternatif du Groupe Thématique s'est faite en quatre (04) étapes essentielles :

- Le renforcement des capacités des Organisations de la Société Civile (OSC) aux techniques et outils de suivi des recommandations de l'EPU et à la rédaction de rapport à mi-parcours (avec l'appui de UPR Info en Novembre 2016)
- La consultation avec les OSC sur le rapport d'évaluation à mi-parcours rédigé par le Comité de Suivi EPU en vue du recueil de leurs commentaires (avec l'appui financier de l'Ambassade de Suisse en Côte d'Ivoire et l'appui technique de UPR) (Juillet 2017)
- L'atelier de soumission de rapports des parties prenantes au Groupe de Travail - Examen Périodique Universel (EPU) (avec l'appui financier et technique de UPR Info (Août 2018). Au cours de cet atelier les différents groupes thématiques ont entamé la rédaction de leur rapport alternatif
- Une séance de travail des membres du Groupe thématique sous la supervision du Comité de Suivi EPU pour la finalisation du rapport alternatif du groupe s'est tenue au mois de Septembre 2018.

Tout le travail du Groupe Thématique a été fait sur la base des recommandations faites à la Côte d'Ivoire en 2014, le Comité a produit un rapport d'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre de ces recommandations avec l'appui d'UPR Info et de l'Ambassade de Suisse. Ce rapport à mi-parcours a servi de document de réflexion pour les consultations avec les ministères techniques et les organisations de la société civile (Juillet et Août 2018). Les informations recueillies lors des différentes consultations ont servi à la rédaction du présent rapport.

## **2- Introduction sur le contexte national de l'EPU**

La Côte d'Ivoire a accepté 191 recommandations sur les 198 reçues après son passage au second cycle de l'EPU le 29 Avril 2014.

Les engagements volontaires de la Côte d'Ivoire relativement aux recommandations acceptées sont : la répartition de la responsabilité de mise en œuvre entre les services publics et para- publics ; l'organisation d'une vaste campagne de restitution et de sensibilisation incluant la société civile ; la mise en place d'un comité national de suivi aidé des point focaux droits de l'homme des ministères et institutions publics pour la surveillance de la mise en œuvre des recommandation.

La Côte d'Ivoire fera l'objet de son troisième passage à Examen Périodique Universel (EPU) en mai 2019.

## **3- Sujet de droits humains**

### **3.1-Droits Economiques, Sociaux et Culturels**

**3.1.1- Droit à l'eau potable - ODD 6 (Eau propre et assainissement), Cibles: l'accès universel et équitable à de l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène pour tous; la réduction de la pollution; une meilleure efficience de l'utilisation de l'eau; la promotion d'une gestion**

**Rec. # 127.177 « Redoubler d'efforts afin d'améliorer le respect du droit de l'Homme à l'eau. » (La Bolivie)**

**Progrès réalisés** : Le gouvernement a mis en service le château d'eau de NIANGON II.

Il a également initié des travaux d'alimentation en eau potable notamment le château d'eau de N'DOTRE, AEP Sipim Riviera Palmerais et St Viateur, château d'eau de Bonoua à Port-Bouet, 20 systèmes d'Hydraulique Villageoise Améliorée (HVA).

## **Défis : Amélioration de l'accès à l'eau potable**

Malgré l'effort du gouvernement afin d'améliorer et garantir le respect du droit de l'Homme à l'eau, le taux d'accès à l'eau potable en Côte d'Ivoire ne dépasse pas 70% en milieu urbain et 65% en milieu rural.

Le constat fait dans certaines localités sur la qualité de l'eau courante qui n'est pas toujours bonne, ayant des répercussions sur la santé des populations.

Les groupes affectés par cette problématique sont :

- les femmes et les enfants
- les jeunes

Le manque d'eau a un impact négatif sur la santé, la productivité, le rendement, de la femme. Cette situation favorise l'augmentation du taux de pauvreté.

Cette thématique a un impact négatif sur la santé et l'éducation des enfants et suscite aussi le travail des enfants

## **Recommandations :**

- Faire la maintenance régulière des infrastructures d'assainissement d'eau avant décembre 2019
- Appliquer de façon effective la Loi N°98-755 du 23 décembre 1998 portant code de l'eau tous les autres instruments régionaux et internationaux relatifs à l'accès à l'eau potable (art. 15 du protocole de Maputo; art. 7.2 de la Convention africaine pour la conservation de la nature et des ressources naturelles)
- Vulgariser la Loi N°98-755 du 23 décembre 1998 portant code de l'eau

**3.1.2- Lutte contre la pauvreté - ODD1** (*Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde*), *Cibles: l'éradication de l'extrême pauvreté; la mise en œuvre de mesures de protection sociales; la garantie d'un accès égal entre les hommes et les femmes aux ressources économiques.*

**Rec. # 127.173 & 127.178** « *Poursuivre les efforts de lutte contre la pauvreté.* » **(Cuba, Chine, Ethiopie, Bangladesh, Philippines)**

**Progrès réalisés** : la Côte d'Ivoire a enregistré une croissance économique de 9.4% entre 2012 et 2015, tirée par l'investissement public et privés, les exportations de

matières premières et le secteur des services grâce à une amélioration de l'environnement des affaires.

### **Défis : Amélioration des conditions de vie des populations**

Malgré la croissance, la pauvreté reste élevée avec un taux de 46.3% 2015 contre 48.9% en 2008. selon le rapport sur le développement humain de l'Afrique 2016 la Côte d'Ivoire est classée dans la catégorie des pays à faible niveau de développement humain avec un indice estimé à 0.462. selon le document du programme pays pour la Côte d'Ivoire 2017- 2020, le (PNUD) ,la pauvreté touche plus les femmes, (47.4%) que les hommes(45.4%), une situation qui est parfois entretenue par la précarité et le caractère informel du travail ou des activités productives des femmes.

Les groupes affectés par cette problématique sont :

- les femmes et les enfants
- les jeunes

### **Recommandations :**

- Mettre en place une structure capable d'être un intermédiaire de poids entre les producteurs et les négociants en vue de stabiliser les coûts des produits agricoles ;
- Rendre effectif les réseaux des prix homogène des denrées alimentaires par le contrôle et la répression ;
- Améliorer la gestion durable des ressources naturelles et assurer la sécurité alimentaire ;
- Créer les conditions favorables à l'entrepreneuriat

**3.1.3- Les droits des migrants - ODD 8** (*Travail décent et croissance économique*), cibles : *promouvoir une croissance économique durable ; l'amélioration et l'efficacité des ressources de production et de consommation; le plein emploi productif et un travail décent pour tous; l'élimination du travail forcé, du travail des enfants et du trafic; la protection des droits du travail incluant les travailleurs migrants; l'amélioration de l'accès au service de financement.*

**Rec.# 127.172** « Renforcer les mesures prises pour lutter contre la pauvreté et le chômage, notamment en accélérant la mise en œuvre des programmes inscrits dans le plan national de développement pour 2012-2015 afin de lutter contre la pauvreté et de promouvoir le développement » **(Ethiopie)**

**Progrès réalisés** : Les pouvoirs publics avec en première ligne les Ministères de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur, de l'Intérieur, de l'Emploi des jeunes et des Affaires Etrangères ont entamé une série de sensibilisations et d'actions afin de lutter contre ce phénomène de migration irrégulière. Ils sont épaulés dans cette tâche par l'Union Européennes et des ONG nationales et internationales.

### **Défis : La migration irrégulière**

Selon une étude menée en Septembre 2017 par le FOSCAO-CI1 sur la migration irrégulière en Côte d'Ivoire, avec l'appui de l'OIM et financé par l'Union Européenne et la Commission de la CEDEAO, parmi les migrants arrivés en Italie par voie irrégulière figure un contingent important de jeunes en provenance de l'Afrique subsaharienne.

Il faut également noter que près de 8 000 migrants se réclamant Ivoiriens ont été enregistrés en Italie. Avec un tel chiffre, la Côte d'Ivoire se positionne au 4ème rang des zones de provenance des migrants qui tentent de rejoindre l'Europe par la Libye. Ce constat nourrit un paradoxe. Alors que la Côte d'Ivoire connaît depuis quelques années des prouesses économiques avec un taux de croissance de 8,5 %, elle se distingue comme l'un des pays pourvoyeur d'une proportion importante de candidats à la migration irrégulière. Elle est précédée du Nigeria, de la Guinée (Conakry) et du Bangladesh2 (Source- OIM (Organisation Internationale pour les Migrations)).

Certaines villes de la Côte d'Ivoire sont particulièrement touchées par ce phénomène. On peut citer Anyama et Daloa dont des quartiers en particulier sont indexés comme étant des lieux de départ massif de jeunes candidats à la migration. Des espaces de jeux notamment les terrains de football, qui réunissaient nombre de jeunes les après-midis, sont de plus en plus désert.

Le chômage, la précarité économique et l'absence de perspectives sont évoqués comme les raisons de la migration irrégulière.

Cette situation affecte particulièrement les femmes et les filles. En effet les femmes migrantes font face à de grands risques notamment l'exploitation, le trafic d'être humain et la violence sexuelle.

Selon les Nations Unies, dans le monde entier, un milliard de personnes sont des migrants, soit une personne sur sept. Alors que les décideurs s'efforcent de comprendre l'impact de ces déplacements sur les sociétés, les économies, la sécurité et la durabilité, les besoins des femmes et des filles sont souvent négligés.

Voici cinq raisons importantes pour lesquelles la migration est une préoccupation sérieuse pour les femmes et les filles.

---

<sup>1</sup> Forum des Organisations de la Société Civile de l'Afrique de l'Ouest/ Section Côte d'Ivoire

## **Recommandations:**

- Susciter l'espoir d'une possibilité de réussite au niveau local en orientant les sensibilisations vers la valorisation et la médiatisation des figures de réussite sociale dans le secteur informel
- Considérer les retournés comme des actifs économiques porteurs de projet et non comme des victimes à assister. L'approche humanitaire conduit à des réponses d'assistanat qui ne permet pas aux individus d'exprimer leur ingénierie entrepreneuriale
- Mettre en place un plan vigoureux et efficace de soutien et de valorisation des métiers du secteur informel (pouvoirs publics).
- Simplifier et adapter les informations liées à l'offre publique d'emploi au niveau de compréhension des jeunes peu ou pas scolarisés
- Accompagner les jeunes dans l'accès aux crédits auprès des structures bancaires. Les pouvoirs publics ainsi que les organismes impliqués dans la lutte contre la migration irrégulière doivent occuper et exercer le rôle de facilitateur entre les jeunes candidats à la migration et les structures de financement de projets.
- Créer un environnement permettant une égalité des chances sur la base du mérite. Une égalité dans l'accès aux offres de formation professionnelle et d'emploi doit être garantie.

## Notes

---

Les organisations membres du Groupe Thématique :

1. Action pour la Protection des Droits de l'Homme (APDH)
2. Club Union Africaine Côte d'Ivoire (CLUB UA-CI)
3. Convention de la Société Civile Ivoirienne (CSCI)
4. Droits –Démocratie et Développement (3D)
5. Forum des Organisations de la Société Civile de l'Afrique de l'Ouest / Section Côte d'Ivoire (FOSCAO-CI)
6. Mouvement Ivoirien des Droits de la Jeunesse (MIDJ)
7. Syndicat National des Professionnels de la Presse en Côte d'Ivoire (SYNAPPCI)